

Délibération n° 2018-197

OBJET : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ N°1700054 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION-RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 76
Présents : 56
Présents et représentés : 70
Votants : 70

Le mercredi 27 juin 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/06/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-197

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Monthéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Monthéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Franck GAUDART

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

M. Frédéric DURO donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

Délibération n° 2018-197

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Rafika REZGUI
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Raymond RAPHAEL donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Pierre COSTI

Objet : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ N°1700054 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION-RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Patrice GILBON.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) du 12 juillet 1985 modifiée par la loi n°88-1090, ainsi que ses décrets et arrêtés d'application ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment l'article 8 relatif à la définition du concours et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 - articles 88 et 89 relatifs aux modalités du concours et la composition du jury ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur, notamment l'article 4.3, relatif à la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération n°2017-315 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 portant désignation des membres du jury et autorisation donnée au Président de lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Palaiseau ;

VU la délibération n°2017-327 du 20 décembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels ;

VU l'arrêté du Président de la Communauté Paris-Saclay n°2018-21 du 19 mars 2018 désignant les candidats admis à concourir après avis du jury en date du 16 février 2018 ;

CONSIDÉRANT le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse lancée en 2017 pour l'attribution du marché de services au lauréat;

CONSIDÉRANT le résultat des négociations menées avec le lauréat ;

CONSIDÉRANT la procédure de concours sur esquisse lancée en décembre 2017 pour l'attribution dudit marché de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDÉRANT le classement des projets et le montant des primes proposés par le jury réuni en séance du 14 juin 2018 ;

Délibération n° 2018-197

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. PREND acte de la désignation et des résultats de la négociation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, lauréate du concours d'équipe ;
2. ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension-réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) de Palaiseau, au groupement représenté par son mandataire DESHOULIERES JEANNEAU ARCHITECTES composé des sociétés AIA INGENINIERIE, THIERRY GUIGNARD, ITAC, AGENCE GAUNTRAND ET ASSOCIES, AIA MANAGEMENT, AIA STUDIO ENVIRONNEMENT ;
3. AUTORISE le Président à signer le marché correspondant avec ce groupement ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que le montant provisoire de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre est de 9,03%, augmenté du coefficient de complexité de 1,3588, soit un taux de rémunération de 12,27% de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ;
5. ATTRIBUE à chacun des quatre candidats la prime prévue à l'article 9.4 du règlement du concours (25 000 € HT) ;
6. DIT que les dépenses afférentes à ce marché seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 27 juin 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique

Délibération n° 2018-197

FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180627-lmc124185-DE-1-1

Date AR Préfecture :

29/06/18

- Affichée / Publiée le 29/06/18

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.